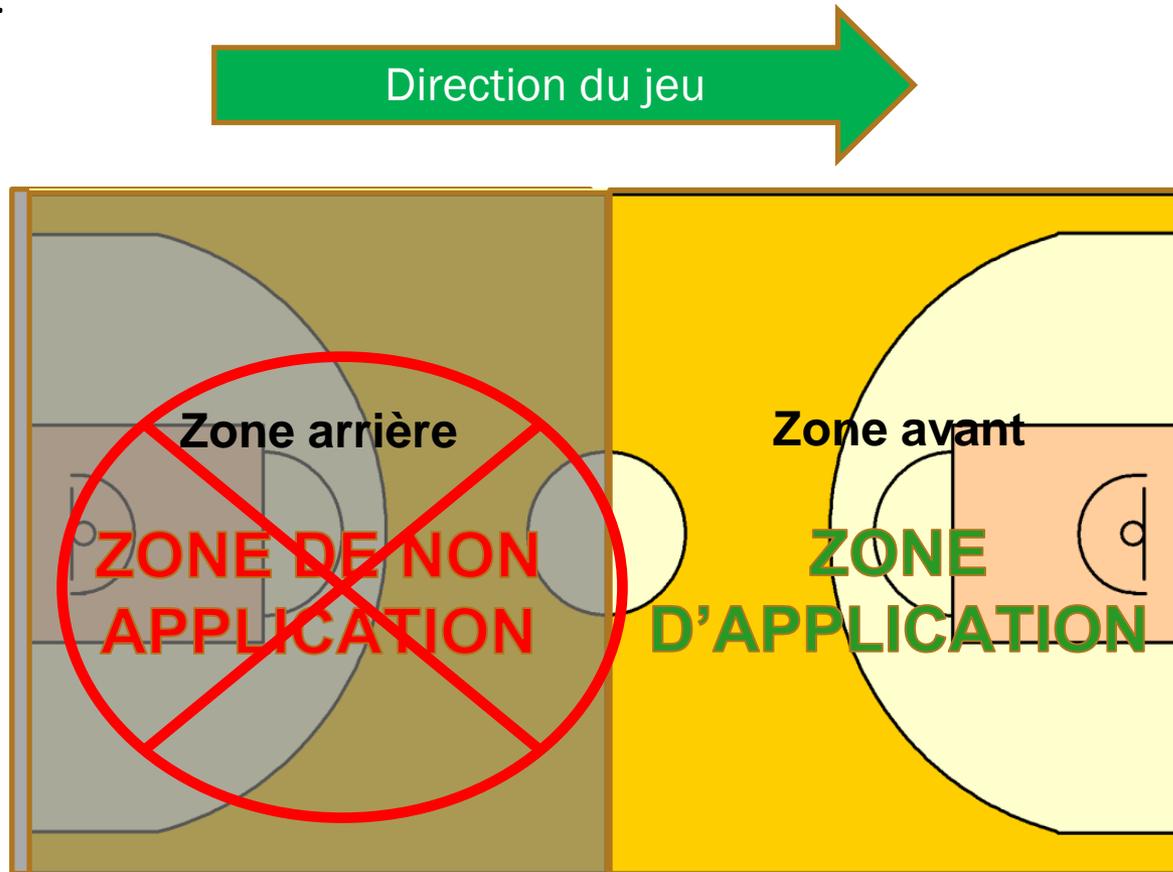




La règle des 24/14 secondes

La règle des 24/14 secondes

La règle des 24/14 secondes sera d'application dès le début de la saison 2013/2014. Les modifications ne concernent que certaines situations de rentrée latérale dans la zone avant.



La règle des 24/14 secondes



- Violation (pieds)
- Faute personnelle



Avec rentrée latérale en zone avant pour l'équipe qui contrôlait le ballon



S'il reste 14 ou plus secondes, l'équipe fera la rentrée latérale avec le temps restant de possession



S'il reste 13 ou moins secondes, l'équipe fera la rentrée latérale avec 14 secondes de possession



La règle des 24/14 secondes

La règle **est aussi d'application** quand la rentrée en zone avant est conséquence:

- D'une situation valable motivée par l'équipe qui ne contrôle pas le ballon (*Exemple: blessure d'un joueur de l'équipe défenseur*)
- D'une situation valable dont aucune équipe n'est responsable (*Exemple: panne du courant électrique*)



La règle des 24/14 secondes

La règle des 24/14 secondes n'est pas d'application quand la rentrée en zone avant est conséquence:

- De l'application du principe d'alternance (*Exemple: après une double faute, la sortie est effectuée par la même équipe qui contrôlait le ballon*)
- De l'annulation des fautes équivalentes (*Exemple: Une FT contre le coach A suivie d'une faute technique contre le coach B sont signalées quand il reste 5 secondes de possession pour l'équipe A en zone avant. Rentrée latérale pour A avec 5 seconds de possession*).

La règle des 24/14 secondes

La règle des 24/14 secondes est aussi d'application si pendant les 2 dernières minutes du 4^{ème} quart ou d'une prolongation, le coach de l'équipe qui doit effectuer la rentrée demande un TM, afin de l'effectuer en zone avant. Pour éviter les erreurs :

- **Se concentrer** sur l'endroit où la rentrée doit s'effectuer, et non pas sur l'endroit où la faute ou la violation ont été commises ;
- **Rappeler** à l'officiel des 24 secondes qu'il doit attendre à connaître l'endroit où la remise sera effectuée avant de manipuler l'appareil.



La règle des 24/14 secondes

La règle des 24/14 secondes est aussi d'application si pendant les 2 dernières minutes du 4^{ème} quart ou d'une prolongation, le coach de l'équipe qui doit effectuer la rentrée demande un TM, afin de l'effectuer en zone avant. Si cette situation arrive, le jeu reprend avec:

24 secondes: si TM après basket ou dernier LF

24/14 secondes: s'il restait 14 ou plus secondes de possession

14 secondes: s'il restait 13 ou moins secondes de possession

La règle des 24/14 secondes

Exemple:

B6 marque un panier de 2 points. A6 effectue la rentrée et A8 dribble en zone arrière quand B8 commet une faute personnelle, 3^{ème} d'équipe, sur A8. Le chrono indique 0:23 secondes pour la fin du 4^{ème} quart et il reste 20 secondes de possession. Le coach A demande TM. Lors de la rentrée latérale en zone avant:

L'équipe A aura à sa disposition 20 secondes.

La règle des 24/14 secondes

Exemple

A6 dribble en sa zone avant, B6 dévie le ballon vers la zone arrière de l'équipe A. A7 récupère le ballon et pars en dribbling; il effectue une passe et B7, placé en la zone arrière de l'équipe A, contre le ballon avec le pied. L'arbitre siffle violation. Le chrono indique 0:23 secondes pour la fin du 4^{ème} quart et il reste 10 secondes de possession. Le coach A demande TM. Lors de la rentrée latérale en zone avant: L'équipe A aura à sa disposition 14 secondes.